



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 16 décembre 2016

N° 2016-789

Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOIX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Pierre LOTHaire à M. Fabien ROBERT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Serge TURNERIE à M. Jacques GUICHOIX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 décembre 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2016-789

Projets de voirie sur les communes du Haillan, du Bouscat, de Parempuyre et Martignas-sur-Jalle - Décembre 2016 - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2015/32 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2015-2017.

Depuis, l'avancement des projets permet de proposer la validation des jalons suivants concernant des projets de voirie (cf fiches jointes).

Les 4 projets respectent l'épure financière des contrats de co développement et ont fait l'objet d'un accord des communes.

PROJET	JALON	ESTIMATION	IMPUTATION BUDGETAIRE	N°FICHE ACTION
Le Haillan Rue du Médoc : Mise en sécurité de la voie	Confirmation de décision de faire	700 000 €	23 23 151 – 844 21 2112 - 844	N°26 (C032000039)
Le Bouscat Réaménagement du carrefour Léon Blum / Les Ecus	Confirmation de décision de faire	550 000 €	23 23 151 - 844	N°34 (C030690043)
Parempuyre Rue de la Gare section Procurayre – Fraternité – Création d'une liaison douce	Confirmation de décision de faire	900 000 €	23 23 151 - 844 21 212 - 844	N°7 (C033120003)
Martignas-sur-Jalle Entrée de ville : carrefour Bourgoin / Leclerc	Confirmation de décision de faire	1 100 000 €	23 23151 - 844	N°1 (C032730014)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU les états et les fiches projet mises à la disposition des élus métropolitains,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ces projets faisant l'objet d'avancements programmés des études.

DECIDE

Article unique : La validation du jalon « confirmation de décision de faire » pour les quatre projets ci-dessus récapitulés et des estimations financières correspondantes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2016	Monsieur Patrick PUJOL



CONTRAT DE CODEVELOPPEMENT 2015 - 2017

Commune du Haillan

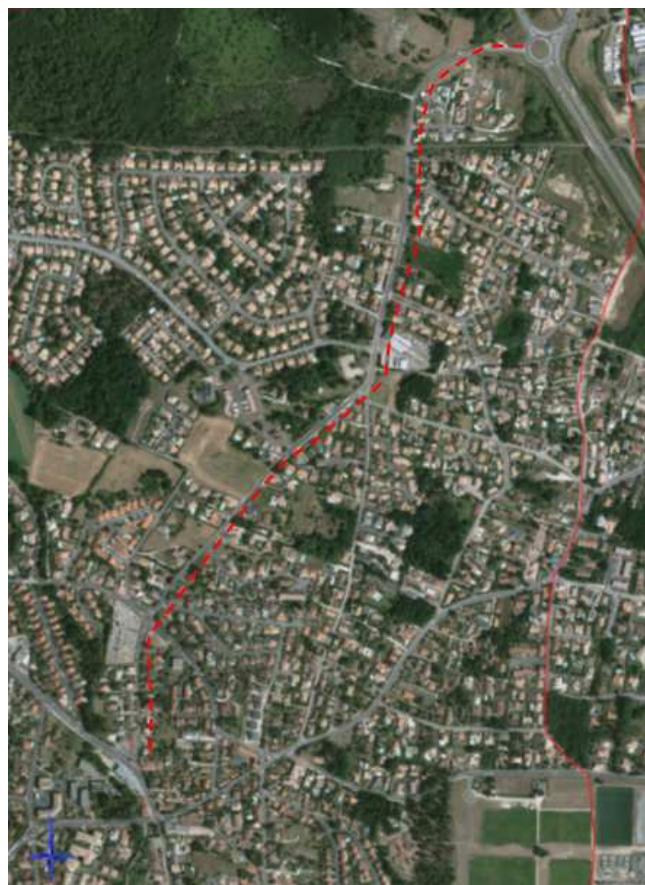
Fiche action : 26(CO32000039)

Réseau de catégorie : catégorie 2

RUE DU MEDOC
Mise en sécurité de la voie

CDF : Décembre 2016

LOCALISATION DU PROJET :



ELEMENTS DE PROGRAMME :

MISE EN SECURITE DE LA VOIE AVEC MISE EN CONFORMITE DU CHEMINEMENT PIETON, CREATION DE PLATEAUX ET D'UN ITINERAIRE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DE LA SECTION

CHEF DE PROJET

Sandrine DARMANIN

ESTIMATION DE L'OPERATION

700 000 € TTC

IMPUTATION BUDGETAIRE

CdR HDA

Opération : 05P060o002

Natana : 1818-23151 Réseaux de voirie -844 voirie métropolitaine

Natana : 1801-2112 terrains-Terrains de voirie -844 voirie

métropolitaine

DESCRIPTION DU PROJET

La fiche action prévoit la création et/ou mise en sécurité des cheminements piétons et cyclistes sur l'intégralité de la voie (1 800 mètres).

Le projet consiste à mettre en conformité le cheminement piéton et accès PMR (arrêt bus compris); à ralentir la circulation automobile par la création de 4 plateaux supplémentaires ; et à créer une liaison cyclable entre la piste départementale Bordeaux Lacanau et le centre du Haillan quand la largeur le permet,

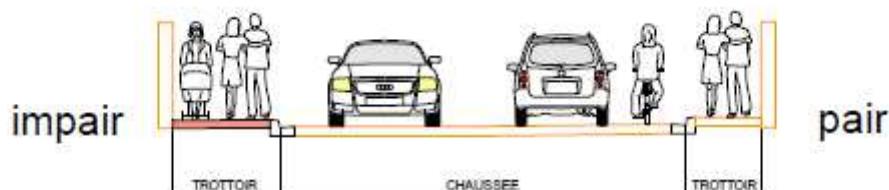
Un traitement paysager avec la plantation d'arbres et d'arbustes en entrée de ville est également prévu.

Le traitement des eaux pluviales doit être intégré sur une partie du projet.

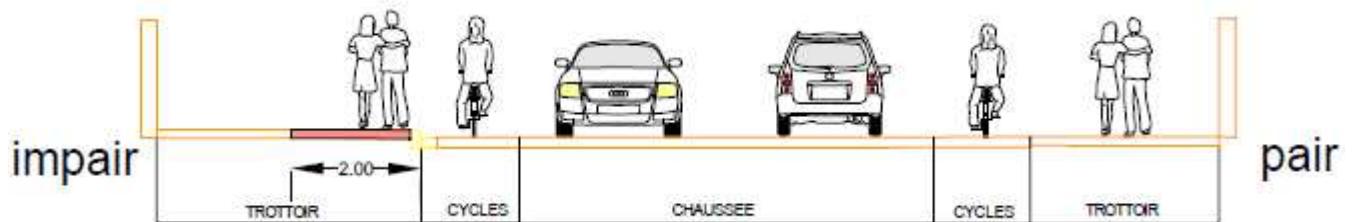
PROFILS EN TRAVERS

Selon les sections, le profil variera afin de s'adapter à la configuration des lieux :

- entre l'avenue Pasteur et le chemin de la Gravière



- entre le chemin de la Gravière et la rue des Graves



- entre avenue de Paris et la piste cyclable Bordeaux Lacanau



CONTRAT DE CODEVELOPPEMENT 2015 - 2017

Commune du Bouscat

Fiche action : 34 (CO30690043)

Réseau de catégorie : catégorie 3

Réaménagement du carrefour Léon Blum / Les Ecus

CDF : Décembre 2016

LOCALISATION DU PROJET :



ELEMENTS DE PROGRAMME :

LE CARREFOUR BLUM / ECUS EST UN CARREFOUR A FEUX QU'IL CONVIENT DE TRANSFORMER EN GIRATOIRE.

CHEF DE PROJET

Philippe SINTES

ESTIMATION DE L'OPERATION

550 000 € TTC

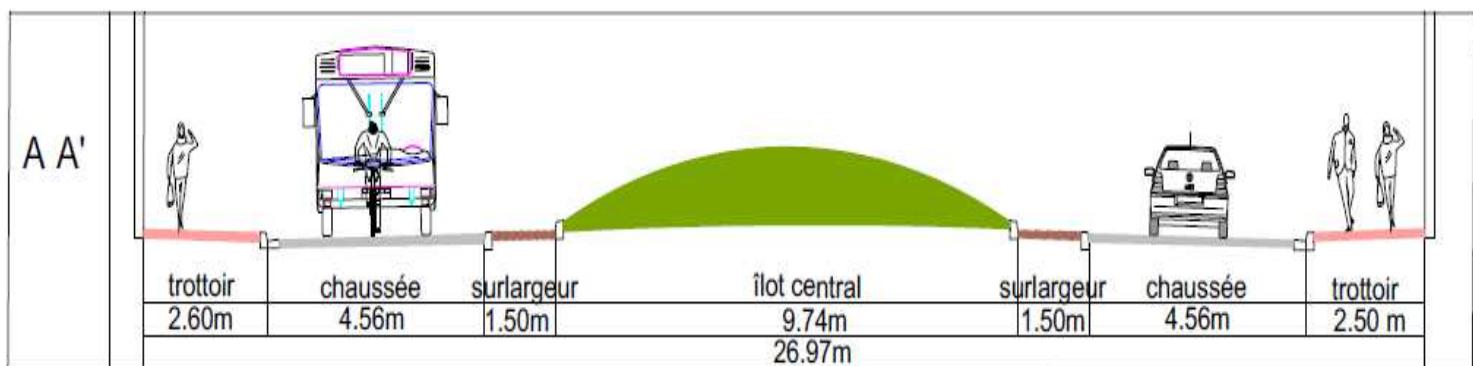
IMPUTATION BUDGETAIRE

CDR : HDA 05 DAAF – PT Ouest
OPERATION : AP/EPCP 05060O002 – Amgts voirie intercom -PTO
NATANA:1818 – 23151 Réseaux de voirie -844 Voirie Métropolitaine.
LIGNE DOSSIER : 2013 – TN003 - 45 : Amgts voirie.

DESCRIPTION DU PROJET

La fiche action prévoit la transformation du carrefour à feux Blum / Ecus en giratoire oblong dans le double objectif de fluidifier le trafic en vue de l'arrivée de la ligne D du tram dans le secteur et de contribuer à la politique métropolitaine de réduction des carrefours à feux. Les travaux se dérouleront au premier semestre 2017, en amont des travaux liés à l'arrivée du tram dans le secteur (fin 2017), afin de garantir la meilleure fluidité du trafic pendant et après les travaux.

PROFIL EN TRAVERS





CONTRAT DE CODEVELOPPEMENT 2015 - 2017

Commune de Parempuyre

Fiche action : 7 (C033120003)

Réseau de catégorie : catégorie 3

Rue de la Gare section Procurayre – Fraternité (pôle intermodal)
création d'une liaison douce (piétons - cycles)

CDF : Décembre 2016

LOCALISATION DU PROJET :



ELEMENTS DE PROGRAMME :

CREATION D'UNE LIAISON DOUCE EN SITE PROPRE pour connecter le nouveau pôle multimodal aux équipements existants vers le centre ville

CHEF DE PROJET

Aude MEROUZE

ESTIMATION DE L'OPERATION

900 000 € TTC

IMPUTATION BUDGETAIRE

CdR HDA 05 DAAF Ouest
Opération 05P059O002
NATANA :
travaux : 1818 - 23151 Réseaux de voirie - 844 Voirie métropolitaine
Acquisitions : 1801 - 2112 Terrains - Terrains de voirie - 844 Voirie métropolitaine

DESCRIPTION DU PROJET

La fiche action prévoit la création d'une voie verte sur l'accotement nord pour relier le pôle multimodal au centre ville pour les modes doux. Cet itinéraire participe à la mise en œuvre de la politique vélo (réseau structurant cyclable).

D'une longueur de 750 m environ, le projet consiste en l'aménagement de l'accotement nord de la voie, pour créer une voie verte dans la continuité de la piste cyclable existante et des encoches de stationnement longitudinal.

Le projet est également complété par une opération d'enfouissement des réseaux, sous maîtrise d'ouvrage partagée entre la commune (éclairage, télécom) et le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (en délégation de Bordeaux Métropole pour le réseau d'électricité, ce dernier étant financé sur le FIC de la commune). La direction du numérique interviendra pour l'équipement en faveur du réseau INOLIA ainsi que le service territorial 7 pour la remise en état globale de la couche de roulement.

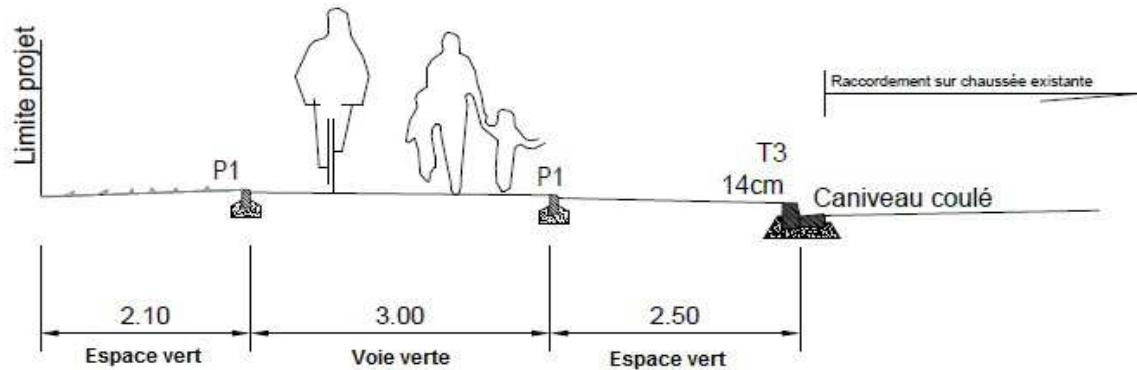
Ce projet dès que le Plan vélo sera adopté par Bordeaux Métropole pourra être traité de la manière la plus globale possible en améliorant le projet afin de modérer sensiblement la vitesse des véhicules (créations de 4 plateaux surélevés aux intersections avec les voies existantes) et pacifier l'ensemble des déplacements.

La voie étant de catégorie 3 selon le réseau hiérarchisé de la métropole, les aménagements paysagers et ne sont pas financés par l'action CODEV et seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

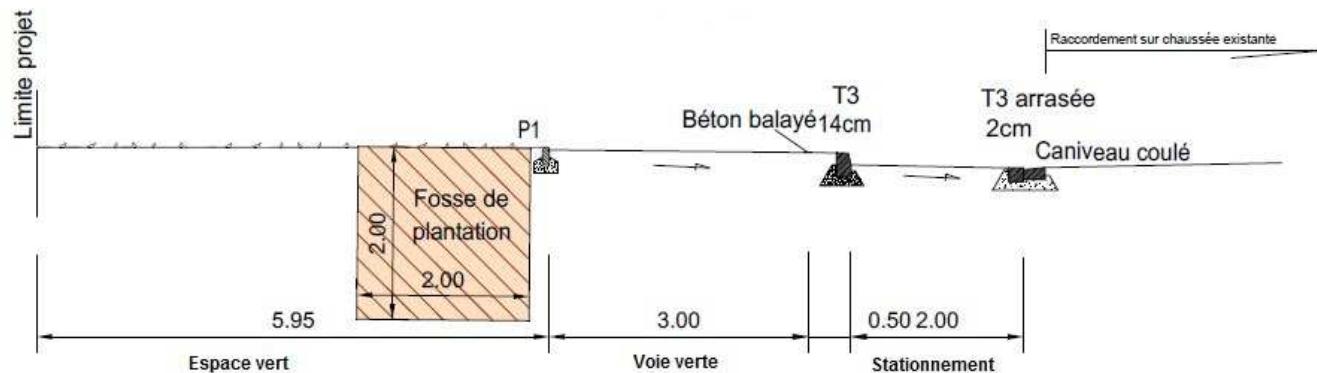
PROFILS EN TRAVERS

Le profil en travers projeté varie en fonction des sections :

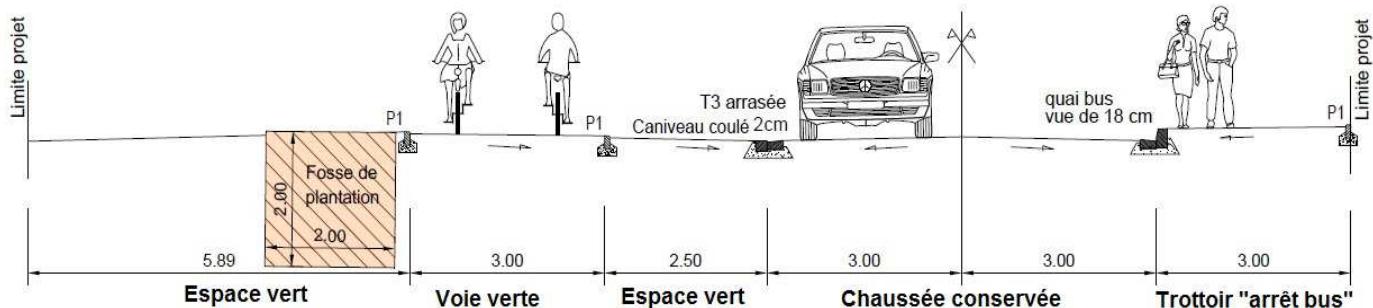
Voie verte seule



Voie verte avec stationnement



Zone d'arrêt de bus côté sud





CONTRAT DE CODEVELOPPEMENT 2015 - 2017

Martignas-sur-Jalle

Fiche action : 01(CO32730014)

Réseau de catégorie : catégorie 2

Entrée de ville : carrefour Bourgoin / Leclerc

CDF : Décembre 2016

LOCALISATION DU PROJET :



ELEMENTS DE PROGRAMME :

**AMENAGEMENT POUR CARACTERISER L'ENTREE DE VILLE,
FLUIDIFIER LE TRAFIC ET PERMETTRE LA DESSERTE DE LA
ZONE 1AU**

CHEF DE PROJET

Jean-Baptiste LETHIER

ESTIMATION DE L'OPERATION

1 100 000 € TTC

IMPUTATION BUDGETAIRE

Opération : 05P060O002- Amgts voirie intercom (PTO)
AP/EPCP : 05P060E03 – Inv.-Pluriannuel – Dép
NATANA : 1818 – 23151 Réseaux de voirie – 844 Voirie métropolitaine
Tâche parente TN003-06-02 LECLERC/BOURGOIN/BLANC
CdR HDA 05 DAAF Ouest

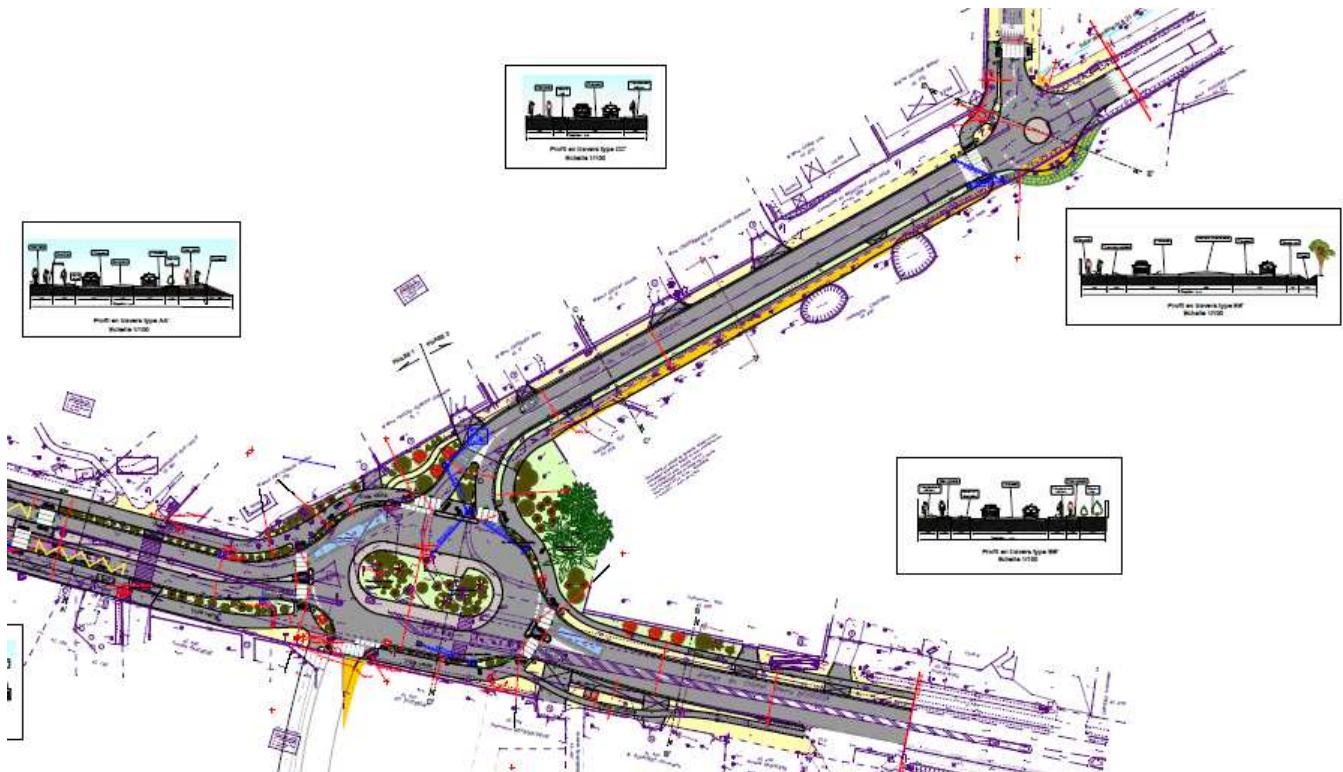
DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement projeté entre l'avenue du Maréchal Leclerc (ex RD 211 vers St Médard-en-Jalles) et l'avenue du Colonel Bourgoin (vers Mérignac) répond à différents objectifs :

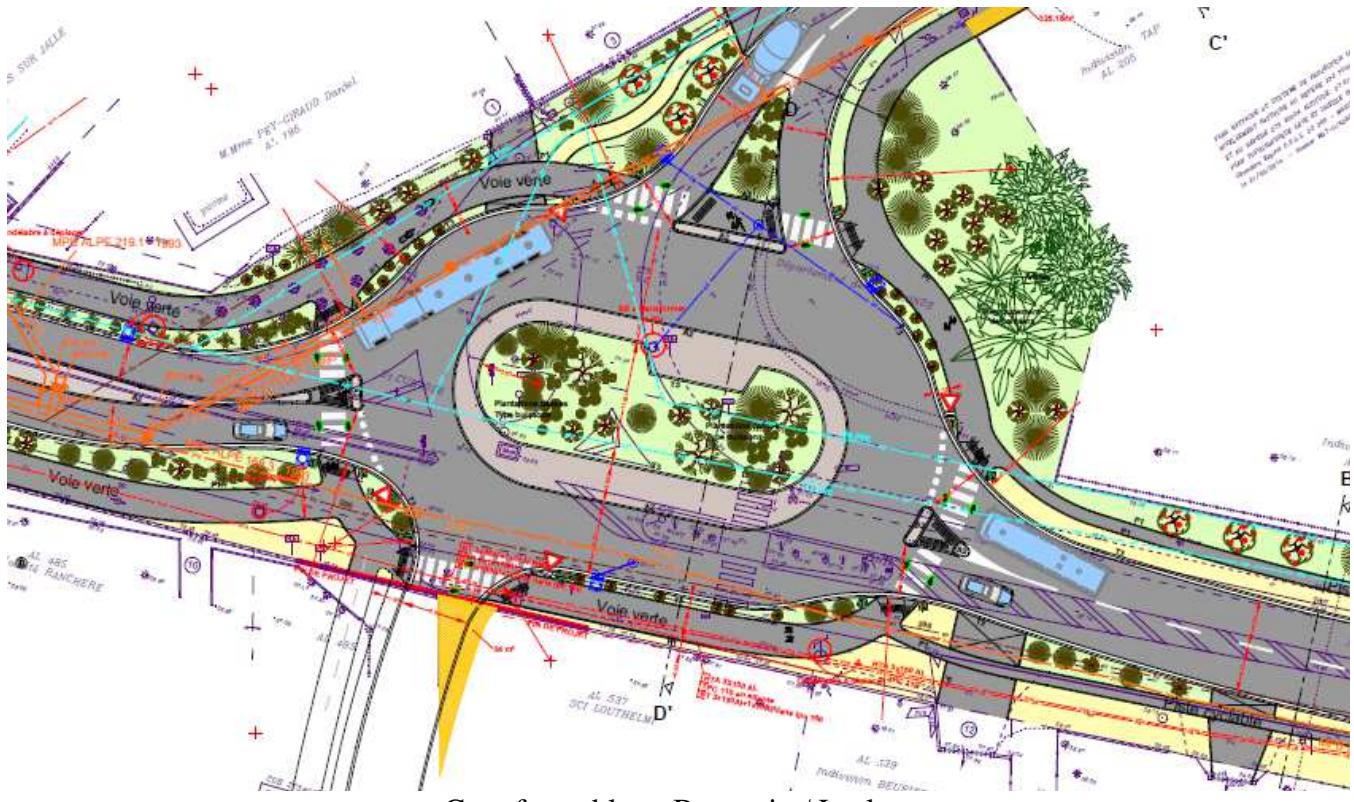
- fluidifier les flux de circulation nord/sud et est/ouest,
- assurer les continuités des modes doux autour de ce giratoire oblong,
- caractériser l'entrée de ville,
- permettre la desserte de la zone 1AU « Est de la Jalle » localisée au sud de l'aménagement.

Ce projet intègre également la sécurisation du carrefour entre l'avenue du Colonel Leclerc et la rue Louis Blanc, accès au groupe scolaire.

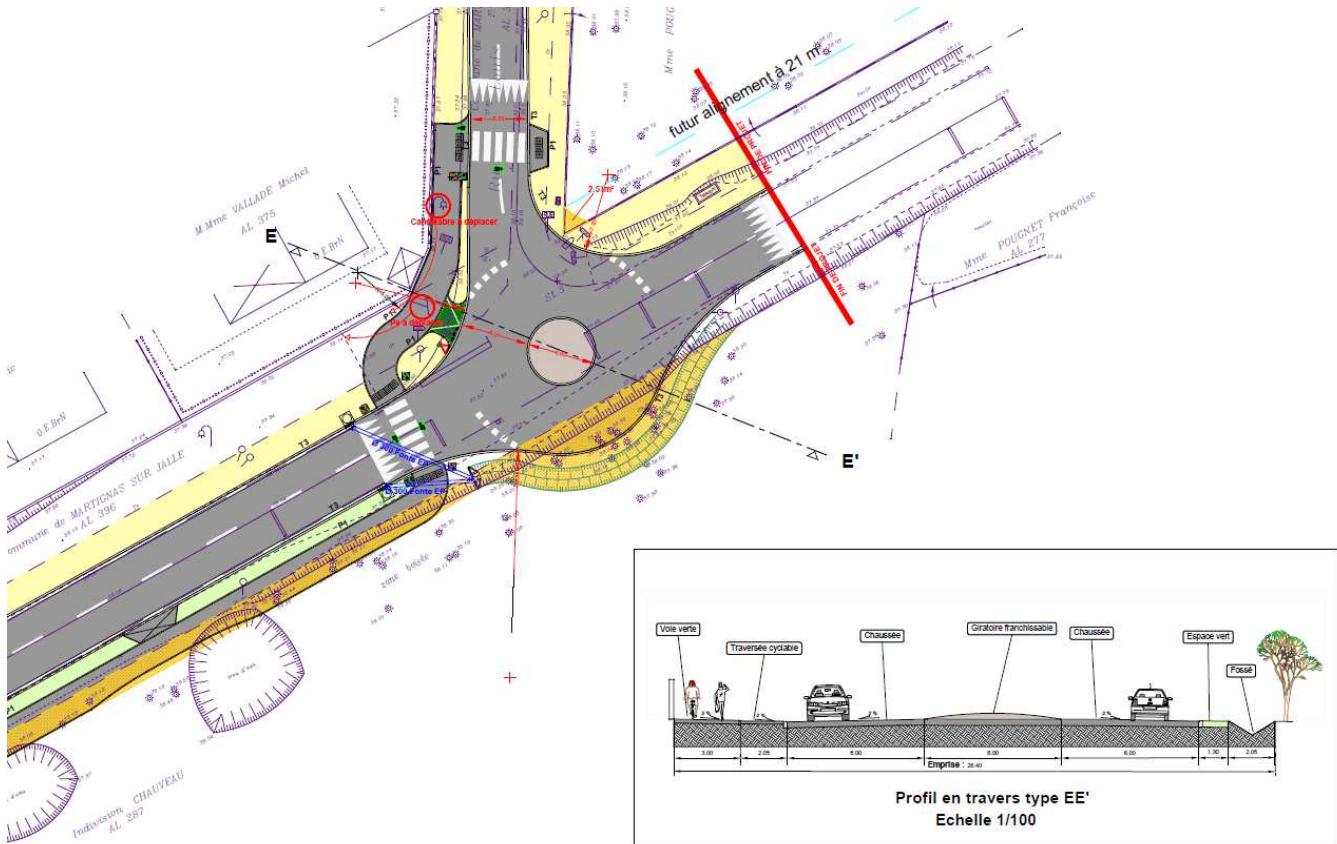
VUE EN PLAN GENERALE



VUE EN PLAN DES GIRATOIRES



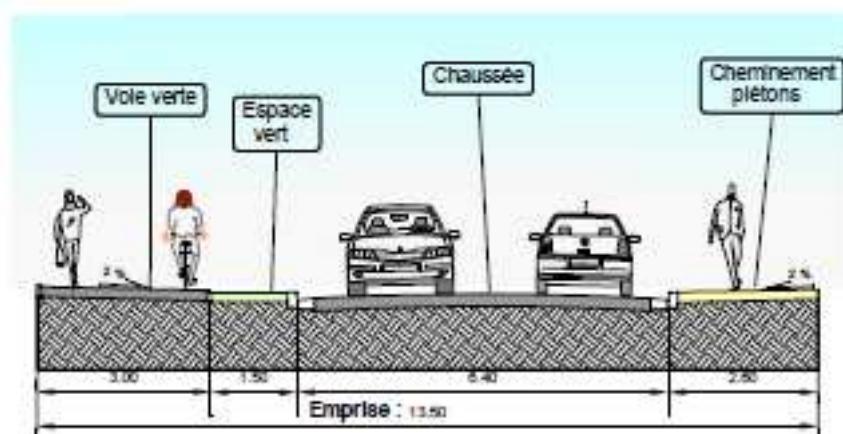
Carrefour oblong Bourgoin / Leclerc



Micro giratoire avenue Leclerc / rue Louis Blanc

PROFILS EN TRAVERS

Le profil en travers varie afin de s'adapter à la configuration des lieux :



Profil en travers sur l'avenue
Maréchal Leclerc